

Auch, le 16 décembre 2011

**DIRECTION DES SERVICES
DU CABINET**

COMMUNIQUE DE PRESSE

INDEMNISATION DES ELEVEURS POUR LA SECHERESSE DE 2011 DANS LE GERS

Le Comité national de l'assurance en agriculture a validé le 15 décembre 2011 l'expertise locale sur le déficit fourrager départemental : maximum de 64 % de pertes sur prairies et de 10 % sur maïs fourrager, déficit plafonné à 1818 UF/EVL (unités fourragères par équivalent vache laitière).

Les pertes fourragères des mille éleveurs dont les dossiers répondent aux seuils d'éligibilité vont bénéficier d'une indemnisation qui leur sera versée en janvier 2012 (ou d'un complément pour ceux qui ont eu une avance en septembre 2011).

La contribution du fonds national des calamités agricoles, pour le Gers, sera de l'ordre de 3,5 millions d'euros.

Cette reconnaissance constitue un soutien particulièrement significatif au monde agricole apporté par le Ministère de l'Agriculture. Il est le fruit de la mobilisation de tous les acteurs concernés et de l'expertise conduite par la chambre d'agriculture et les services de l'Etat.

Contact Presse :
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68.- Fax. 05.62.05.47.09